



Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 28 avril 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 9 mai 2023

### RESSOURCES HUMAINES - RECOURS À LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC UGAP POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI à Marie-Paule MILLASSEAU, Christelle CHASSAGNE à Valérie VOLLAND, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Gérard LEFEVRE à Elmano MARTINS, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Gérard EPOULET, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Dany MICHAUD.

#### Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Marcel MOINARD.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU MARDI 9 MAI 2023

#### RESSOURCES HUMAINES - RECOURS À LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC UGAP POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-44 ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-2, L.2113-3 et L.2113-4 ;

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) permet aux personnes publiques d'acheter des fournitures et services et notamment de la formation professionnelle sur catalogue.

Cette offre sur étagère comprend trois lots qui font chacun l'objet d'une convention partenariale :

- Lot 1 Formations **généralistes et technologie de l'information** proposées par l'organisme CEGOS et ses partenaires ;
- Lot 2 Formations en **hygiène et sécurité** proposées par l'organisme BUREAU VERITAS et ses partenaires ;
- Lot 3 Formations en **langue** à distance proposées par l'organisme.

Au travers des conventions partenariales, l'UGAP donne accès aux personnes publiques à des remises importantes sur les achats de prestations de formation professionnelle.

La signature des conventions partenariales n'entraîne aucune obligation en termes d'achat ni d'exclusivité. Cela permet simplement, en cas de besoin, de faire appel à des organismes de formation déjà identifiés et d'obtenir des prix plus avantageux que ceux de leur offre standard.

Considérant que les besoins du service justifient le recours à de telles conventions et qu'il apparaît utile de formaliser un partenariat avec l'UGAP pour la mise en œuvre de formations individuelles ou collectives à destination des agents de l'EPCI ou de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les trois conventions de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP pour répondre aux besoins en formation des agents de la collectivité ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions jointes en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Gérard LABORDERIE**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**